

## AVIS DE RECRUTEMENT

Un concours externe sur épreuves est ouvert à la Banque Centrale de Tunisie pour le recrutement de deux sous-chef de service .

### **I – DATE ET LIEU DU CONCOURS**

Les épreuves écrites du concours auront lieu au cours du mois de Mars 2010 à Tunis. Les dates et le lieu exacts du déroulement des épreuves seront notifiés directement aux candidats admis à concourir.

### **II – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS ET NOMBRE DE POSTES A POURVOIR :**

- Etre de nationalité tunisienne depuis 5 ans au moins ;
- Etre âgé de 35 ans au plus à la date du concours ;
- Etre titulaire d'un diplôme dans la spécialité ci-après :

<b>Type de concours</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Nombre de postes</b>
<b>Concours au grade de Sous Chef de Service</b>	Mastère en droit des affaires ou diplôme équivalent.	Droit des Affaires	2

Les candidats remplissant les conditions sus-indiquées doivent adresser leur dossier de candidature, **par voie postale**, à la Banque Centrale de Tunisie, 25 rue Hédi NOUIRA – BP777, 1080 CEDEX TUNIS, au plus tard le **26 Février 2010** le cachet de la poste faisant foi.

### **III- ÉPREUVES DU CONCOURS**

#### **A - ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ (ÉCRIT)**

- Épreuve obligatoire de culture générale en langue arabe
- Épreuve obligatoire de culture générale en langue française
- Épreuve obligatoire de spécialité portant sur le **Droit des affaires** .

#### **B - ÉPREUVES D'ADMISSION (ORAL)**

- Exposé et discussion avec le Jury
- Epreuve facultative de langue vivante

### **IV- PIÈCES À FOURNIR**

**1** – Une demande au nom de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie indiquant obligatoirement l'épreuve de spécialité.

**2** – Une copie de la carte nationale d'identité.

**3** – Un bulletin n°3 datant d'un an au plus à la date limite de dépôt des candidatures ou le cas échéant un reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.

**4** – Une copie dûment certifiée conforme à l'original du diplôme ou une attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers.

**5** – Trois enveloppes timbrées portant l'adresse complète du candidat.

#### **V - PRÉCISIONS IMPORTANTES :**

**1** – Seront rejetées :

- Les demandes qui ne remplissent pas toutes les conditions de participation ou celles non accompagnées de toutes les pièces énumérées ci-dessus.
- Les demandes qui n'indiquent pas l'épreuve de spécialité choisie.
- Les demandes adressées après la date limite fixée au **26 Février 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

**2** – Le règlement et le programme du concours sont à la disposition des candidats sur le Site Web de la BCT à l'adresse [www.bct.gov.tn](http://www.bct.gov.tn) (chapitre Actualités) ou au Siège de la Banque Centrale de Tunisie et dans ses Comptoirs de l'Intérieur (Sfax, Sousse, Bizerte, Nabeul, Gabès, Gafsa, Kasserine, Kairouan, Médenine, Jendouba et Monastir).

**3** – Sauf décision contraire du jury, seuls seront déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 au titre des épreuves d'admissibilité.

**4** – Seuls les candidats déclarés admissibles seront invités à passer les épreuves orales. Les dates et lieux de ces épreuves seront notifiés ultérieurement aux candidats concernés.

**5** - Seuls seront déclarés admis dans la limite des postes mis en concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

**6** – Les candidats déclarés admis qui refusent le poste qui leur est offert perdent le bénéfice de leur admission.

**CONCOURS EXTERNE DE SOUS-CHEF DE SERVICE  
SPECIALITE « DROIT DES AFFAIRES »**

**I-REGLEMENT**

NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	COEFFICIENT
<b>I- EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ</b>		
<input type="checkbox"/> Epreuve de culture générale en langue arabe	<b>3h 00</b>	2
<input type="checkbox"/> Epreuve de culture générale en langue française	<b>3h 00</b>	2
<input type="checkbox"/> Epreuve de spécialité : « Droit des Affaires».	<b>4h 00</b>	4
<b>II- EPREUVES D'ADMISSION</b>		
<input type="checkbox"/> Exposé et discussion avec le jury sur un sujet tiré du programme :		
• Préparation	<b>30 mn</b>	
• Exposé	<b>15 mn</b>	
• Discussion	<b>15 mn</b>	8
<input type="checkbox"/> Epreuve facultative de langue vivante	<b>30 mn</b>	

L'épreuve de spécialité est indifféremment rédigée en langue arabe ou française.

## **II- PROGRAMME DE L'EPREUVE DE SPECIALITE**

- Droit civil des obligations et des biens.
- Droit commercial.
- Droit international des affaires.
- Droit économique.
- Droit bancaire.
- Droit communautaire européen.